

**DROIT DE L'ENFANT**

# Moins de dossiers ouverts cette année

**L**e délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) en Fédération Wallonie-Bruxelles a reçu, pour l'année scolaire 2014-2015, un total de 1 242 dossiers (732 plaintes et 510 demandes d'informations), peut-on lire dans son rapport annuel publié hier à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant. Les questions relatives aux enfants étrangers (230 dossiers, 18,5 % du total) et à l'enseignement (216 dossiers, 17,4 % du total) figurent en tête des préoccupations des plaignants.

Le nombre de plaintes et de demandes d'informations a diminué par rapport à l'année précédente où l'on avait enregistré 1 512 dossiers, soit 639 plaintes et 873 demandes d'informations.

Comme les années précédentes, cette année encore la grande majorité des plaintes

et des demandes d'informations reçues par le Délégué général émanent des parents. Soit 596 sur un total de 1 242.

Les demandes d'informations à propos des questions familiales, qui avaient explosé lors de l'exercice précédent, avec une augmentation de plus de 50 %, sont revenues à leur niveau habituel.

La question de la radicalisation apparaît pour la première fois mais de manière marginale avec quatre dossiers enregistrés (une plainte et trois demandes de renseignements).

Le nombre de dossiers concernant les jeunes dessaisis, c'est-à-dire jugés par une juridiction pour adultes et placés en Institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) est qualifié d'«énorme» par le rapport avec 66 plaintes et 3 demandes d'informations. ■